

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 30 Mars 2017 à 21 Heures.

L'an deux mille dix sept, le jeudi 30 mars à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN BARNADAS NAVARRE GARCIA CHANUT DUBOURDIEU LETELLIER PAYROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX.

Etait absent et excusé : M. DARBAS ayant donné procuration à Mme SARNIGUET.

M. GARROS Marc quitte la séance au moment de son ouverture.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 qui n'appelle aucune observation.

Monsieur GARROS Marc demande la parole, indique qu'il n'a pas eu de convocation ni l'information de la tenue du conseil, il demande de recevoir par courrier ses convocations, le report de la séance et faute d'accord la quitte à 21 H 05. Madame SARNIGUET Chantal précise quant à elle, qu'elle ne prendra pas part au vote du budget primitif, n'ayant eu ni l'information, ni la convocation pour assister à sa préparation.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation comptes de gestion et comptes administratifs 2016**
 - Commune - Service Assainissement - Lotissement**
 - **Vote budgets primitifs 2017**
 - Commune - Service Assainissement - Lotissement**
 - **Vote des taux d'imposition des impôts directs**
 - **Convention de stage Commune/Complexe de Pages**
 - **Indemnités de fonction**
- Maire et Adjoints**

Monsieur Jacques LABADIE est nommé secrétaire de séance.

Approbation comptes de gestion et comptes administratifs 2016 Commune - Service Assainissement - Lotissement Personnel territorial

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes-----1008758.32 €
- Dépenses ----- 795199.78 €

● Excédent-----	213558.54 €
● Dont excédent reporté-----	39774.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

● Recettes-----	645469.99 €
● Dépenses-----	734350.96 €
Déficit-----	88880.97€
● Reste à réaliser dépenses-----	75000.00 €
● Reste à réaliser recettes-----	50000.00 €
● Besoin de financement (1068)-----	113880.97 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement-----	213558.54 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)-----	113880.97 €
Investissement déficit reporté (001)-----	88880.97 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)-----	99677.57 €

Monsieur Patrick NAVARRE, donne ensuite le détail des diverses opérations, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2016 de la commune, conforme au compte de gestion et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats.

Service Assainissement

SECTION D'EXPLOITATION

▪ Recettes-----	106922.91 €
▪ Dépenses-----	83195.65 €
▪ Résultat-----	23727.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ Recettes-----	145303.85 €
▪ Dépenses-----	104123.12 €
▪ Résultat-----	41180.73 €

Résultat de clôture – affectation :

Investissement excédent reporté (001)-----	41180.73 €
Fonctionnement excédent (002)-----	23727.26 €
Résultat global-----	64907.99 €

Monsieur Patrick NAVARRE, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2016 du service assainissement, conforme au compte de gestion et le conseil municipal l'approuve ainsi que l'affectation des résultats, à l'unanimité.

Lotissement Habitations

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ Recettes-----	442970.18 €
▪ Dépenses-----	442970.18 €
▪ Résultat-----	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

▪ Recettes-----	448883.05 €
▪ Dépenses-----	353051.42 €
▪ Résultat-----	95831.63 €

Résultat de clôture – affectation :

Investissement excédent reporté (001) -----	95831.63 €
Fonctionnement-----	0 €
Résultat global -----	95831.63 €

Monsieur Patrick NAVARRE, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2016 du lotissement d'habitations, conforme au compte de gestion et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

**Vote des budgets primitifs 2017 :
Commune - service assainissement - Lotissement**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick NAVARRE et lui demande de présenter les projets de budgets primitifs 2017.

LOTISSEMENT D'HABITATIONS

◇ **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **360793.07 €**

RECETTES

758 – Produits divers gestion courante	2.00 €
774 – Subventions exceptionnelles.....	49609.41 €
Total recettes réelles	49611.41 €
Total recettes d'ordre	311181.66 €
TOTAL	360793.07 €

DEPENSES

60 – Achats et variation	1500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	2.00 €
66 – Charges financières.....	16661.12 €
Total dépenses réelles	18163.12 €
Total dépenses d'ordre.....	342629.95 €
TOTAL	360793.07 €

◇ **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à **421800.46 €**

RECETTES

001 - Solde d'exécution reporté.....	95831.63 €
040 Terrains aménagés	325968.83 €
TOTAL	421800.46 €

DEPENSES

1641 – Remboursement d'emprunts.....	28152.35 €
168741 – Ecriture d'équilibre	99127.57 €
040 – Opérations d'ordre de transfert.....	294520.54 €
TOTAL	421800.46 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif du lotissement d'habitations qui est approuvé par 11 voix pour, et 2 abstentions (MM Dubourdiou et Darbas) – Mme Sarniguet ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la dernière réunion du conseil étaient envisagées plusieurs possibilités pour rendre le lotissement d'habitations plus attractif. Il a contacté le trésorier payeur de la commune afin de savoir si un abattement de taxe était envisageable et ce dernier lui a confirmé qu'une exonération ne peut se faire que sur l'ensemble de la commune et non pas sur le lotissement seul.

Une réduction sur le prix des lots est alors abordée.
Dossier à suivre.

Monsieur Patrick NAVARRE, présente ensuite le budget primitif de la Commune.

COMMUNE

1) **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **1020080.47 €**.

RECETTES

70 – Produits des services, domaine	44860.98 €
73 – Impôts et taxes	492149.92 €
74 – Dotations, subventions et participations	235585.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	115500,00 €
76 – Produits financiers	25,00 €
77 – Produits exceptionnels	10050,00 €
013 – Atténuations de charges	18000.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	99677.57 €
042 – Opération d’ordre de transfert entre sections.....	4232.00 €
TOTAL	1020080.47 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	261205.00 €
012 –Charges de personnel	347225,00 €
65 – Autres charges de gestion	111607.20 €
66 – Charges financières.....	19250.00 €
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
023 – Virement à la section d’investissement	258436.27 €
040 – Opérations d’ordre de transfert.....	21857.00 €
TOTAL	1020080.47 €

Section d’investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **647466.70 €**

RECETTES

10 – FCTVA	6392.76 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	113880.97 €
1641 – Emprunt	53000.00 €
Total recettes opérations	191899.70 €
Total recettes d’ordre	21857.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	258436.27 €
TOTAL	647466.70 €

DEPENSES

16 – Remboursement d’emprunts.....	118782.07 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
23 – Opérations d’équipement.....	383962.25 €
204 – Subvention au lotissement	49609.41 €
040 – Dépenses d’ordre	4232.00 €
001 Solde d’exécution reporté	88880.97 €
TOTAL	647466.70 €

Monsieur le Maire ajoute que dans le budget de fonctionnement est inclus, le salaire pour le recrutement contractuel du nouveau chef d'équipe du service technique, Monsieur Antoine ANTONELLO de Belmont, qui travaillera à compter du 16 mai prochain.

Monsieur NAVARRE Patrick indique qu'après le travail de la commission ont été portés à connaissance, les bases d'imposition prévisionnelles 2017 ainsi que les produits à taux constants des trois taxes.

En conséquence, il propose d'ajuster avec les nouveaux montants les articles suivants :

7318 – Autres impôts locaux : 433201.00 € au lieu de 406000.00 €

74833 – Etat compensation : 404.00 € au lieu de 1000.00 €

74834 – Etat compensation : 11275.00 € au lieu de 10000.00 €

74835 – Etat compensation : 38664.00 € au lieu de 28000.00 €

023/021 – Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :
296980.27 € au lieu de 258436.27 €

ce qui permet de diminuer l'emprunt inscrit en investissement de 53000.00 € à 14456.00 €.

Il précise également que les montants des dotations forfaitaires, solidarité rurale et élus n'ont pas toujours pas été fournis par l'Etat et propose donc d'arrêter les montants du budget de la manière suivante :

COMMUNE

2) **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **1058624.47 €**.

RECETTES

70 – Produits des services, domaine	44860.98 €
73 – Impôts et taxes	519350.92 €
74 – Dotations, subventions et participations	246928.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	115500,00 €
76 – Produits financiers	25,00 €
77 – Produits exceptionnels	10050,00 €
013 – Atténuations de charges	18000.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	99677.57 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections.....	4232.00 €
TOTAL	1058624.47 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	261205.00 €
012 – Charges de personnel	347225,00 €
65 – Autres charges de gestion	111607.20 €
66 – Charges financières.....	19250.00 €
67 – Charges exceptionnelles	500,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	296980.27 €
040 – Opérations d'ordre de transfert	21857.00 €
TOTAL	1058624.47 €

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **647466.70 €**.

RECETTES

10 – FCTVA	6392.76 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	113880.97 €
1641 – Emprunt	14456.00 €
Total recettes opérations	191899.70 €
Total recettes d'ordre	21857.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	296980.27 €
TOTAL	647466.70 €

DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts.....	118782.07 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
23 – Opérations d'équipement.....	383962.25 €
204 – Subvention au lotissement	49609.41 €
040 – Dépenses d'ordre	4232.00 €
001 Solde d'exécution reporté	88880.97 €
TOTAL	647466.70 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le budget primitif de la commune qui est approuvé, par 10 voix pour, 2 abstentions (Pesquidoux – Darbas) 1 contre (Dubourdiou) – Madame Sarniguet ne prend pas part au vote.

Monsieur Patrick NAVARRE, présente le budget primitif du Service d'Assainissement

SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à **101745.26€**

RECETTES

70 – Ventes de produits finis	71000,00 €
74 – Subventions d'exploitation	2900.00 €
75 – Autres Produits de gestion courante	100,00 €
77 – Produits exceptionnels	100,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert	3 918,00 €
002 – Résultat reporté	23727.26 €
TOTAL	101745.26 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	14898.71 €
012 – Charges de personnel	24000,00 €
014 – Atténuations de produits	9730.00 €
65 – Autres charges de gestion	800,00 €
66 – Charges financières.....	4741.64 €
67 – Charges exceptionnelles	150.00 €
042 – Opération d'ordre de transfert	22253.91 €
023 – Virement à la section d'investissement	25171.00 €
TOTAL	101745.26 €

RECETTES

10 – Dotations, fonds divers (FCTVA)	4077.37 €
1641 – Emprunts	49000.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	25171.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert	22253.91 €
041 – Opérations patrimoniales	18471.52 €
001 – solde d'exécution	41180.73 €
TOTAL	160154.53 €

DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts	29432.16 €
20 – Immobilisations incorporelles	2446.80 €
23 – Immobilisations en cours	105886.05 €
040 – Opération d'ordre de transfert	3 918,00 €
041 – Opérations patrimoniales	18471.52 €
TOTAL	160154.53 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017 du service assainissement.

Vote des taux d'imposition des impôts directs

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition pour 2017 sans changement, soit :

Taxe d'habitation	16.84 %
Taxe foncière sur le bâti	27.74 %
Taxe foncière sur le non bâti	116.84 %

Le conseil municipal approuve ces taux.

Convention de stage Commune/Complexe de Pages

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite accueillir un stagiaire, non rémunéré, Monsieur Maxime OZUN, du Complexe de Pagès à BEAUMARCHES. Cette personne en réinsertion pourrait travailler au service technique, comme agent d'entretien et effectuer des petits travaux de nettoyage, désherbage, balayage, entretien de voirie, regards, etc... L'objectif principal du stage est d'observer et évaluer les qualités professionnelles et sociales du stagiaire.

Il se déroulera sur une période de 2 mois à compter du 3 avril 2017 et pourra être renouvelé tacitement jusqu'à un an ; les frais de déplacement et de repas seront pris en charge.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Indemnités de fonction Maire et Adjoint

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de revaloriser, à compter du 1^{er} février 2017, les indemnités de fonction du Maire et des Adjoint, suite au nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié. L'indice brut terminal passe de 1015 à 1022.

Il s'agit de verser :

- à Monsieur Philippe BARATAULT, Maire, une indemnité de fonction égale à 31 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale, majoré des 15 % prévus pour les communes qui avaient anciennement la qualité de chef lieu de canton.

- à Monsieur Michel LAGARDE 1^{er} Adjoint, Jacques LABADIE 2^{ème} Adjoint, Michel AURENSAN 3^{ème} Adjoint, une indemnité de fonction égale à 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Avis favorable de l'assemblée à l'exception de M. Dubourdiou qui s'abstient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 45 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 31 mars 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 31 mars 2017

Le Maire,
Philippe BARATAULT